

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE
LE JEUDI 23 MARS 2023 A 14 H 30**

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

27 MARS 2023

ARRIVEE

Présents :

M. Yannick BOUBÉE	Président de l'OPH 65 - Conseiller Départemental - maire d'Aureilhan
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 - Ancien ministre
Mme Marie-Josée ASSIÉ	Directrice du CIDFF
M. Sylver BOUDRIE	Représentant locataires CNL
Mme Marie-Henriette CABANNE	Adjointe au maire de Lourdes
Mme Nicole DARRIEUTORT	Vice-Présidente du Conseil Départemental, Adjointe au maire de Bagnères de Bigorre
M. Vincent DEDIEU	Directeur du CAUE
M. Patrick DELAPORTE	Représentant la CFDT
M. Laurent HECHES	Représentant locataires CLCV
M. David LARRAZABAL	Conseiller Départemental – Conseiller Municipal délégué de Tarbes
M. Bruno LARROUX	Adjoint au Maire de Tarbes chargé de l'urbanisme
M. Raymond LATORRE	Représentant CGT
M. Ange MUR	Représentant l'UDAF, maire de Jarret
M. Frédéric RÉ	Vice-Président du Conseil Départemental – Maire de Lahitte-Toupière
Mme Isabelle RICARD	Représentante du groupe ACTION LOGEMENT
Mme Claudine RIVALETTO	2 ^{ème} Adjointe au maire de Barbazan-Débat
Mme Myriam LAGARDE	Secrétaire du Comité Sociale et Economique

Représentés :

Mme Marie-Josée ASSIÉ	Directrice du CIDFF a donné pouvoir à M. RÉ à partir de 16h17
Mme Marie-Henriette CABANNE	Adjointe au maire de Lourdes a donné pouvoir à M. GLAVANY à partir de 16h00
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL a donné pouvoir à M. DEDIEU
Mme Nicole DARRIEUTORT	Vice-Présidente du Conseil Départemental, Adjointe au maire de Bagnères de Bigorre a donné pouvoir à M. RÉ à partir de 15h20
M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental – Conseiller Municipal de Lannemezan a donné pouvoir à M. BOUBÉE
M. Bruno LARROUX	Adjoint au Maire de Tarbes chargé de l'urbanisme a donné pouvoir à Mme RIVALETTO à partir de 16h00
M. Ange MUR	Représentant l'UDAF, maire de Jarret a donné pouvoir à M. BOUBÉE à partir de 16h00
M. Didier PLANTÉ	Représentant PG Invest a donné pouvoir à M. GLAVANY
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante locataires INDECOSA-CGT a donné pouvoir à M. LATORRE

Excusés :

M. Raphaël AGRAZ	Représentant locataires INDECOSA-CGT
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF

Présente en visioconférence :

Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale – Conseillère Municipale de Tarbes
---------------------------	---

Assistaient à cette réunion :

M. Sylvain ROUSSET	Directeur Départemental des Territoires - DDT - représentant M. le Préfet
M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Mireille LAGOFUN	Responsable Comptabilité Finances OPH 65
M. Fabrice DENIS	Directeur Maitrise d'Ouvrage OPH 65
Mme Joëlle DENECHAUD	Assistante du directeur général, secrétaire de séance

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN ANNEXE



Lors de son installation en date du 10 septembre 2021, les administrateurs ont validé à l'unanimité le règlement intérieur du conseil.

Depuis, certaines évolutions ont eu lieu comme l'Ordonnance n° 2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes, la parution du Décret n°2022-706 modifiant les pouvoirs du Directeur Général ou encore les décisions du Conseil d'Administration concernant la dématérialisation des convocations des réunions de Conseil et du Bureau et de la possibilité pour les administrateurs qui le souhaitent d'assister à ces séances en visioconférence.

Une actualisation du règlement intérieur du Conseil d'Administration est donc nécessaire.

Ont été ajoutés :

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les modifications apportées au règlement intérieur précisent :

- La dématérialisation des convocations aux réunions du Conseil et du Bureau
- La possibilité d'assister à ces réunions en visioconférence
- Le prêt d'une tablette numérique pour tout administrateur non équipé d'outil informatique
- La publication des décisions du Conseil et du Bureau sur le site internet de l'OPH 65
- La possibilité pour un administrateur de recevoir deux pouvoirs
- La participation tournante des membres du Comité Directeur aux réunions du Conseil
- L'enregistrement des séances pour établir le compte-rendu

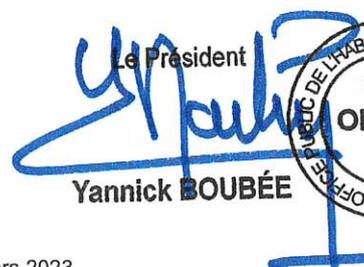
ATTRIBUTIONS RESPECTIVES DES ORGANES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Directeur Général propose de modifier l'article 19 du règlement intérieur portant sur les pouvoirs du Directeur Général afin de l'autoriser :

Pour la durée de l'exercice de ses fonctions – délégations permanentes :

A intenter, au nom de l'Office, les actions en justice ou à défendre l'Office dans les cas définis par le Conseil d'Administration (conformément à la délibération du 14 octobre 2022).

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le règlement intérieur présenté.

Le Président

Yannick BOUBÉE

